

Les perspectives financières des régimes du RSI

*Commission des comptes de la sécurité
sociale - septembre 2009*

Le cadre des prévisions pour 2009 et 2010

Ce document présente de façon synthétique les prévisions qui ont été élaborées par le RSI et la Direction de la Sécurité Sociale en vue de la Commission des comptes de la Sécurité Sociale de septembre 2009.

Le Régime Social des Indépendants regroupe l'assurance maladie des travailleurs indépendants (artisans, industriels et commerçants et professions libérales) et les régimes de vieillesse, d'invalidité et de décès des artisans et des commerçants. Au sein de chacune des branches, il existe des régimes de base et des régimes complémentaires dont les modes de financement sont différents.

Cette présentation porte en premier lieu sur les régimes de base dont le financement est très spécifique et qui font largement appel à des ressources externes (Il s'agit là de la contribution sociale de solidarité des sociétés ou CSSS), et en second lieu sur les régimes complémentaires d'assurance vieillesse ou d'invalidité et décès. Ceux-ci sont gérés de façon autonome et leur financement est assuré exclusivement par des ressources propres, les cotisations et les produits financiers, gérées dans une perspective de plus long terme.

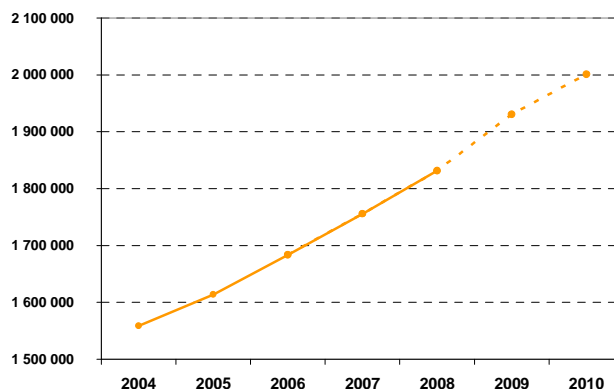
LES REGIMES DE BASE

Les cotisants

Le fait marquant des dernières années est bien la progression rapide des cotisants qu'ont connue les régimes de base du RSI, avec des taux de croissance supérieurs à + 3,5 % par an.

Malgré la crise économique qui, à l'évidence a eu à la fois un impact sur les défaillances de petites entreprises, en hausse notable depuis la mi-2007, et sur les créations, qui ont fléchi à partir du début de l'année 2008, l'évolution des cotisants se poursuit sur un rythme particulièrement rapide en 2009 et en 2010.

**Evolution des cotisants du RSI
(hors conjoints collaborateurs)**



Les cotisations

C'est l'évolution des cotisants qui explique principalement le dynamisme des cotisations sur la période 2009-2010. Les projections faites, avant intégration des effets du dispositif de l'auto-entreprise, reposent sur les hypothèses suivantes :

- ✓ Une baisse de près de 50% de la création d'entreprise en 2009 puis une amélioration progressive jusqu'en 2011 qui permettrait de retrouver le niveau de 2008.
- ✓ Une légère hausse des radiations jusqu'en 2011.
- ✓ Une hausse moyenne des revenus 2007, comprise entre +1,4% et +2% selon les professions, puis une baisse prononcée (de l'ordre de -1,3%) des revenus 2008, suivie d'une baisse beaucoup plus faible (environ -0,3%) des revenus perçus en moyenne durant l'année 2009.

Ces mêmes projections retiennent par ailleurs l'hypothèse de 300 000 créations d'entreprises en 2009 du fait de personnes bénéficiant immédiatement ou de façon différée du statut d'auto-entrepreneur, ce qui correspondrait à un flux net d'arrivées nouvelles dans le régime de 190 000 (chiffre correspondant à l'effet incitatif du dispositif). En 2010, ce flux net serait encore de 110 000. Au total, malgré la crise économique, le nombre de nouveaux affiliés passerait de 210 000 en 2008 à 330 000 en 2009, puis 270 000 en 2010.

L'impact financier de ce dispositif est encore difficile à apprécier à ce stade. Plusieurs éléments doivent être pris en compte :

- ✓ Les auto-entrepreneurs constituent une source non négligeable de cotisations supplémentaires pour le RSI (100 millions en prévision pour 2009, et un peu moins du triple – 275 M€ – en 2010)
- ✓ La compensation due par l'Etat, suivant les textes en vigueur, est également importante (80 millions en prévision pour 2009 et près du triple – 240 M€ – en 2010)
- ✓ A contrario, cet afflux de cotisants supplémentaires pèsera, à partir de 2010 sur la compensation démographique des régimes de base et diminuera alors les ressources du RSI de 220 M€. Mais la vraie question est celle de la pérennité des entreprises créées grâce à ce dispositif. Celui-ci aura finalement rencontré le succès, s'il permet à ses bénéficiaires de consolider leur situation financière durant leurs premières années d'activité, en augmentant progressivement leur chiffre d'affaires.

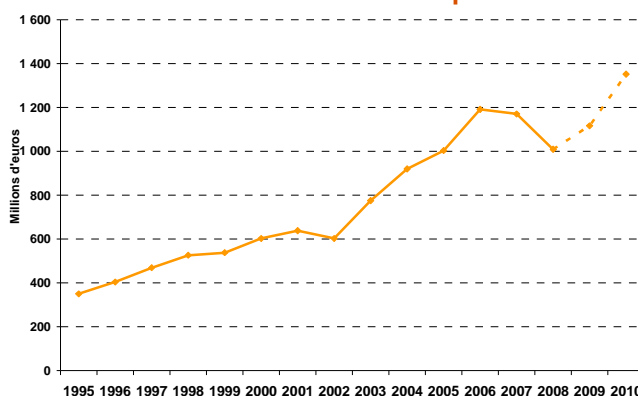
Par ailleurs, la dégradation du taux des restes à recouvrer sur les cotisations, déjà sensible en 2008 du fait tout à la fois de la crise économique et des difficultés liées à la mise en place de l'ISU, se poursuit en 2009. Elle devrait être stoppée en 2010.

La compensation démographique

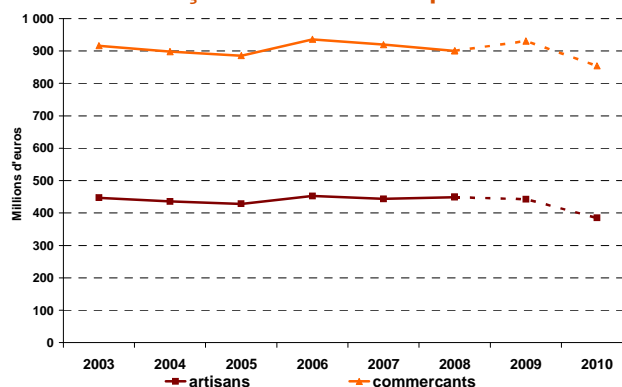
L'amélioration tendancielle du rapport démographique du régime (les cotisants progressent plus vite que les prestataires) a pour conséquence un alourdissement des transferts de compensation payés par la branche santé du RSI et une diminution des transferts reçus par les régimes vieillesse de base. Toutes branches du RSI confondues, le solde de ces transferts de compensation représente encore pour le RSI une ressource nette de 340 millions d'euros en 2008.

Le RSI tire avantage de la révision à la hausse par l'INSEE de la population salariée au 30 juin 2008. Cependant, l'affiliation obligatoire des conjoints collaborateurs aux régimes vieillesse augmente ses cotisants et vient réduire cet avantage.

La compensation démographique maladie : Montants versés au titre de chaque exercice



La compensation démographique vieillesse : Montants reçus au titre de chaque exercice



LES PRESTATIONS DE LA BRANCHE MALADIE

Compte tenu de la démographie très dynamique du régime, les dépenses évoluent sur un rythme relativement faible au début de l'année 2009.

Hors indemnités journalières, les remboursements de soins de ville des huit premiers mois de l'année 2009 progressent de +2,1% sur un an, en données corrigées des jours ouvrés. La consommation médicale remboursable de ces soins, qui évolue sur un rythme voisin (+1,7%) poursuit elle aussi son ralentissement. Ces chiffres sont à mettre en regard de la progression de la population protégée : +3,4% entre août 2008 et août 2009. Ainsi, la consommation médicale de soins de ville par personne protégée s'inscrit en baisse.

Tout autre est le constat fait sur les indemnités journalières : leur accélération se confirme (+8,9% en un an) et ce poste constitue l'un des postes de dépenses de soins de ville les plus dynamiques.

Sur la base des tendances constatées début 2009, les prévisions qui peuvent être faites aujourd'hui situent, pour l'ensemble de l'année, la progression des dépenses du RSI dans le champ de l'Ondam à +3,5%. Elles évolueraient quasiment au même rythme (+3,4%) en 2010.

LES PRESTATIONS D'ASSURANCE VIEILLESSE

En 2009, les conditions d'obtention d'une retraite anticipée se durcissent : pour partir en retraite à 56 ou 57 ans il faut dorénavant avoir une durée d'assurance de 172 trimestres. Cet allongement résulte de l'allongement progressif de la durée d'assurance nécessaire pour bénéficier du taux plein instauré par la loi du 21 août 2003.

Chez les artisans, les retraites anticipées représentaient plus d'un quart des départs en retraite depuis la mise en place du dispositif (27% en 2008). L'effet du durcissement des conditions conduirait à une baisse de 50% des effectifs de retraités de moins de 60 ans et à un ralentissement dans la progression des effectifs de retraités de droit direct (+2,8%). Sur les quatre premiers mois de l'année 2009, cinq fois moins d'artisans sont partis en retraite anticipée que les années précédentes.

Il est supposé dans ces prévisions qu'une partie des assurés ne pouvant pas partir en retraite en 2009 décalerait son départ d'un an, les flux de départ en retraite augmenteraient de 5% en 2010, conduisant à une progression des effectifs de retraités de droit direct de 2,6%. La masse des pensions de droit direct du régime vieillesse de base des artisans devrait évoluer de 4,7% en 2009.

Les retraites anticipées représentent moins de 15% des départs en retraite des commerçants depuis la mise en place du dispositif (13,5% en 2007). La prévision prévoit un ralentissement dans la progression du stock de retraités de droit direct (+2,4%). Les premiers constats 2009 confirment cette baisse des départs en retraite anticipée mais elle est jusqu'à présent compensée par une hausse des départs en retraite au-delà de 60 ans. Comme pour les artisans, il est supposé qu'une partie des liquidations non effectuées en 2009 sera décalée sur l'année 2010. En 2009, la masse des pensions de droit direct du régime vieillesse de base des artisans devrait évoluer de 3,3%.

LES BESOINS DE FINANCEMENT DES REGIMES DE BASE

Après une embellie comptable artificiellement provoquée en 2008 par une double régularisation des cotisations provisionnelles, les régimes de base du RSI devraient connaître en 2009 et 2010 un alourdissement de leur besoin de financement. Le besoin de C3S nécessaire à l'équilibre comptable 2010 devrait s'élever à 3,7 milliards d'euros.

La trésorerie de ces régimes devraient rester particulièrement tendue en 2010, ce qui nécessite une gestion très fine de cette trésorerie.

On rappellera que les attributions prévisionnelles de CSSS sont destinées tout à la fois à combler les besoins de financement des régimes de base du RSI et à leur permettre de faire face à leurs difficultés de trésorerie.

Les régimes de base du RSI : réalisations 2007-2008 et projections 2009-2010

Branche maladie du RSI (maladie-maternité-indemnités journalières)

En millions d'euros	2007	2008		Prévision 2009		Prévision 2010	
Charges	8 968,9	9 309,3	3,8%	9 834,2	5,6%	10 231,5	4,0%
<i>dont prestations légales</i>	6 033,1	6 219,4	3,1%	6 432,8	3,4%	6 685,4	3,9%
<i>dont compensation</i>	1 314,0	1 169,7	-11,0%	1 316,0	12,5%	1 353,8	2,9%
Produits	8 821,9	9 327,1	5,7%	9 834,2	5,4%	10 231,5	4,0%
<i>dont cotisation</i>	3 344,4	3 620,3	8,2%	3 760,5	3,9%	3 730,1	-0,8%
<i>dont CSG</i>	2 831,9	2 956,8	4,4%	3 079,5	4,1%	3 242,7	5,3%
<i>dont CSSS</i>	1 622,8	1 692,7	4,3%	1 575,1	-6,9%	1 673,4	6,2%
résultat hors CSS hors compensation	- 455,8	- 505,2	10,8%	- 259,1	-48,7%	- 319,6	23,3%
résultat hors CSS	- 1 769,8	- 1 675,0	-5,4%	- 1 575,1	-6,0%	- 1 673,4	
Résultat net	- 147,0	17,8		0		0-	
Résultat des IJ	22,8	42,8		29,9		18,1	

Régime vieillesse de base des commerçants

En millions d'euros	2 007	2 008		Prévision 2009		Prévision 2010	
Charges	3 708	3 936	6,1%	4 062	3,2%	4 147	2,1%
<i>dont prestations droit direct</i>	2 749	2 838	3,2%	2 932	3,3%	3 025	3,2%
<i>dont prestations droit dérivé</i>	601	603	0,4%	606	0,5%	613	1,1%
<i>dont compensation (regul)</i>	0	0	0,0%	14	0,0%	0	0,0%
Produits	3 855	3 973	3,1%	4 062	2,2%	4 147	2,1%
<i>dont cotisation</i>	1 790	2 142	19,6%	1 859	-13,2%	1 928	3,7%
<i>dont compensation</i>	937	966	3,2%	864	-10,6%	920	6,5%
<i>dont CSSS</i>	908	562	-38,1%	1 030	83,3%	967	-6,1%
résultat hors CSS hors compensation	-1 699	-1 491	-12,2%	-1 880	26,1%	-1 887	0,4%
résultat hors CSS	-762	-525	-31,1%	-1 030	96,3%	-967	-6,1%
Résultat net	146	37	0,0%	0	0,0%	0	0,0%

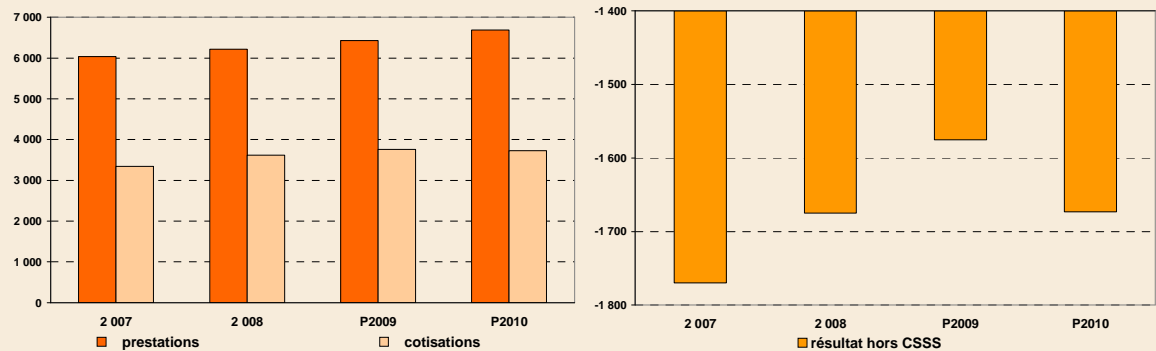
Régime vieillesse de base des artisans

En millions d'euros	2 007	2 008		Prévision 2009		Prévision 2010	
Charges	3 767	3 285	-12,8%	3 419	4,1%	3 535	3,4%
<i>dont prestations droit direct</i>	2 295	2 415	5,3%	2 530	4,7%	2 641	4,4%
<i>dont prestations droit dérivé</i>	451	459	1,6%	467	1,8%	475	1,9%
<i>dont compensation (regul)</i>	0	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Produits	3 872	3 094	-20,1%	3 419	10,5%	3 535	3,4%
<i>dont cotisation</i>	1 813	2 099	15,8%	1 779	-15,3%	1 783	0,2%
<i>dont compensation</i>	436	467	6,9%	427	-8,5%	432	1,3%
<i>dont CSSS</i>	754	249	-67,0%	933	275,0%	1 022	9,5%
résultat hors CSS hors compensation	-1 085	-906	-16,5%	-1 360	50,1%	-1 454	6,9%
résultat hors CSS	-649	-440	-32,2%	-933	112,2%	-1 022	9,5%
Résultat net	106	-191	0,0%	0	0,0%	0	0,0%

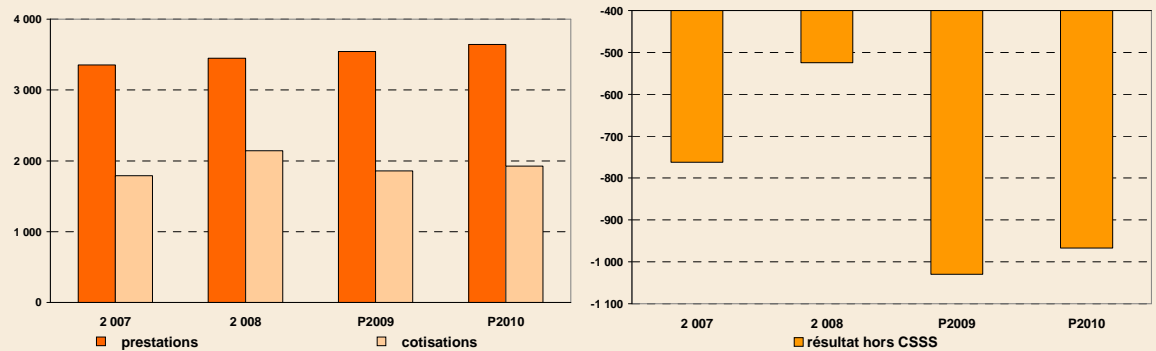
Source : RSI/ résultats 2008 (DCF) et projections 2009-2010 (DSS-DEP)

Les régimes de base du RSI : évolution des prestations, des cotisations et du résultat hors CSSS (en millions d'euros)

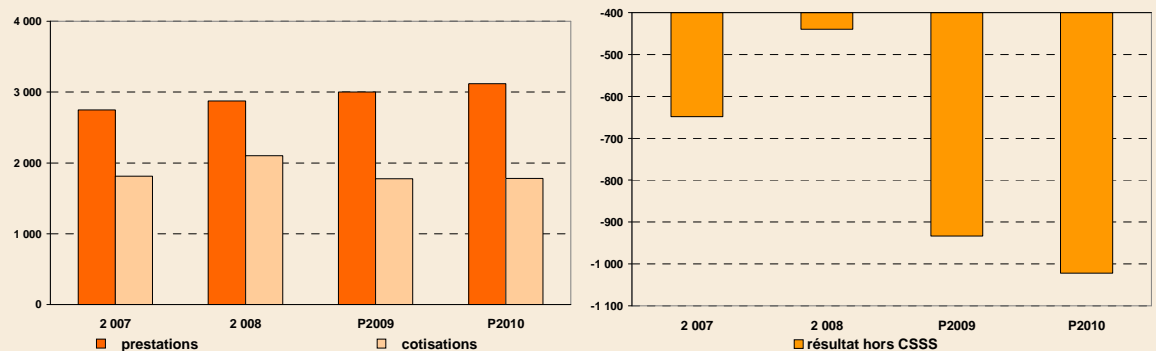
Branche maladie du RSI (maladie-maternité-indemnités journalières)



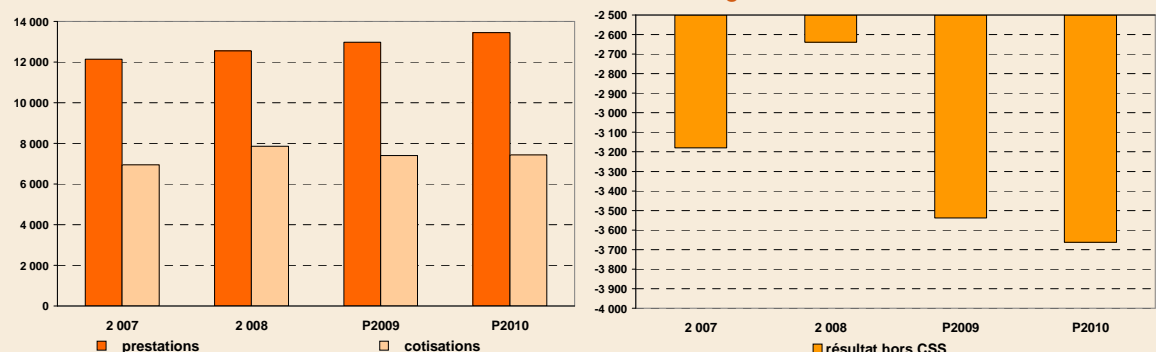
Régime vieillesse de base des commerçants



Régime vieillesse de base des artisans



Toutes branches du RSI - ensemble des régimes de base



Source : RSI/ résultats 2008 (DCF) et projections 2009-2010 (DSS-DEP)

LES REGIMES COMPLEMENTAIRES VIEILLESSE DES ARTISANS ET DES COMMERÇANTS

Les produits financiers constituent une des clés du financement de ces régimes qui sont des régimes fonctionnant en répartition provisionnée : l'objectif est de constituer dans chacun d'eux un véritable fonds de réserve permettant, le moment venu, de faire face aux besoins de financement du régime. L'idée est donc de bâtir un système intermédiaire entre la répartition et la capitalisation, dans lequel les risques financiers sont mutualisés entre les différentes générations, de façon à garantir le paiement des futures prestations.

L'année 2009 est la première année de mise en place effective de la réforme du régime complémentaire des artisans, décidée en 2007, avec une revalorisation des pensions différenciée suivant le mode d'acquisition du point :

- ✓ revalorisation des droits de reconstitution de carrière à un tiers de l'inflation ;
- ✓ revalorisation des droits cotisés avant 1997 pour les pensions liquidées après le 1er janvier 2008 à la moitié de l'inflation ;
- ✓ revalorisation des autres droits selon l'inflation.

En 2009 le régime devrait lui aussi être impacté par le durcissement de conditions de départ en retraite anticipée. Malgré cela, les prestations du régime complémentaire des artisans devraient encore évoluer de 6,7% en 2009.

Les prévisions font état d'une augmentation des cotisations de +11% en 2009, en lien avec les modifications des assiettes de cotisation et du taux de cotisation :

- ✓ création d'une tranche A allant de la minimale (200h de SMIC) au plafond spécifique RCO qui est de 33 775 € en 2009, et d'une tranche B entre ce plafond et l'assiette maximale qui est de 4 PSS ;
- ✓ hausse du taux de cotisation : le taux passe de 7,0% à 7,1% en 2009 et 7,2% en 2010 pour la tranche A et 7,5% pour la tranche B en 2009 et 7,6% en 2010.

Le régime complémentaire vieillesse des artisans (millions d'euros et évolution)

En millions d'€	2007	2008		2009		2010	
Charges	1 443	2 121	47,0%	1 588	-25,1%	1 650	3,9%
dont prestations	751	809	7,7%	863	6,7%	920	6,5%
Produits	1 759	1 631	-7,2%	1 745	6,9%	1 878	7,6%
dont cotisation	907	890	-1,9%	987	11,0%	1 012	2,5%
Résultat technique	156	80	48,4%	124	54,4%	92	25,6%
Résultat net	316	-490	-	157	-	228	45,6%

Le régime devrait retrouver l'équilibre dès 2009, avec un résultat de 157 M€ qui évoluerait positivement en 2010 (228 M€) en raison des reprises sur provisions.

Le nouveau régime complémentaire des commerçants se trouve aujourd'hui en situation beaucoup plus favorable, mais connaîtra peut-être à long terme les mêmes problèmes.

Les commerçants bénéficient d'une retraite complémentaire obligatoire depuis le 1er janvier 2004. Ce nouveau régime reprend les droits acquis dans le régime des conjoints jusqu'au 31 décembre 2003, date de sa fermeture définitive. Même après cinq ans de fermeture, l'ancien régime des conjoints, qui représente 97% des prestations servies n'a pas terminé sa montée en charge, les effectifs augmentent de 6% en 2008.

Le régime complémentaire vieillesse des commerçants devrait poursuivre sa montée en charge, renforcée en 2009 par la forte revalorisation des pensions (+2,6% en moyenne annuelle). Les charges de prestations devraient atteindre 438 M€ pour 2009.

Suivant ces prévisions, il n'y aurait pas de nouvelles dotations aux provisions pour moins values latentes en 2009 mais une reprise progressive de ces provisions à partir de 2010. Compte tenu de l'évolution favorable des marchés financiers, cette hypothèse paraît aujourd'hui plutôt pessimiste. Ainsi le résultat s'élèverait à 359 M€ en 2009 et à 417 M€ en 2010.

Néanmoins, même si les tendances à court terme semblent favorables, il convient de rester vigilant afin d'être en mesure de corriger rapidement d'éventuelles dérives. Des réflexions sont engagées à cet égard, afin d'harmoniser le processus de pilotage de ce régime complémentaire avec celui des artisans.

Le régime complémentaire vieillesse des commerçants (millions d'euros et évolution)

En millions d'€	2007	2008		2009		2010	
Charges	615	838	36,1%	722	-13,8%	753	4,2%
dont prestations	383	407	6,4%	438	7,6%	467	6,5%
Produits	1 005	1 007	0,2%	1 082	7,4%	1 170	8,1%
dont cotisation	819	821	0,2%	883	7,6%	934	5,8%
Résultat technique	436	413	-5,3%	445	7,6%	468	5,1%
Résultat net	390	170	-56,5%	359	111,8%	417	16,1%

N°35 - octobre 09

LES RÉGIMES D'INVALIDITÉ ET DE DÉCÈS DES ARTISANS ET DES COMMERÇANTS

Les régimes d'invalidité et de décès bénéficient de réserves importantes.

A la fin de l'année 2002, le dispositif d'indemnisation des arrêts de travail des artisans et des commerçants a été profondément réformé. Le nouveau dispositif, proche de celui du régime général, permet le versement d'indemnités journalières pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans. En différant les entrées en invalidité, cette réforme a eu pour effet un transfert de risque entre les régimes des IJ et ceux d'invalidité.

En 2007, le rééquilibrage des taux de cotisation de ces différents régimes prend acte de ces mouvements contradictoires. Le taux des cotisations aux régimes d'indemnités journalières est augmenté de 0,2 point, et celui des régimes d'invalidité décès réduit d'autant.

Les perspectives financières du régime invalidité et décès (RID) des artisans restent bonnes

Malgré cette réforme, le régime reste largement équilibré, avec des excédents techniques qui atteindraient 60 M€ en 2009 et 62 M€ en 2010.

On assiste depuis début 2009 à une stabilisation du nombre d'invalides artisans. En poursuivant la tendance constatée depuis novembre 2008, on aboutirait en 2009 à une stabilisation des effectifs en moyenne annuelle et à une augmentation de +1,2% en 2010, soit une évolution des prestations de +1,6% en 2009 et +2,8% en 2010.

Le régime d'invalidité et de décès des artisans (millions d'euros et évolution)

En millions d'€	2007	2008		2009		2010	
Charges	195,8	202,3	3,3%	188,1	-7,0%	190,0	1,0%
dont prestations invalidité	120,9	120,8	-0,1%	124,6	3,2%	126,9	1,8%
dont prestations décès	20,1	20,8	3,0%	21,4	3,1%	21,7	1,5%
Produits	233,4	225,2	-3,5%	248,5	10,4%	251,7	1,3%
dont cotisation	191,9	187,2	-2,4%	209,5	11,9%	208,1	-0,6%
Résultat technique	50,9	45,7	-10,1%	63,5	38,8%	59,5	-6,2%
Résultat net	37,6	22,9	-39,0%	60,4	163,6%	61,8	2,2%

Les perspectives financières des régimes d'invalidité et de décès des commerçants restent également favorables

Le régime invalidité des commerçants a connu les effets de trois réformes successives. A partir de 2004, une réforme importante a modifié ses prestations et leur financement. La réforme des IJ de 2002 a eu sur ce régime un impact significatif, quoique plus modéré que sur celui des artisans. En conséquence, le taux de cotisation du régime invalidité a diminué en 2007. La réforme du régime décès, qui aligne sur le régime des artisans le montant des capitaux versés en cas de décès d'un cotisant, est entrée en vigueur en 2008.

Les prestations invalidité devraient atteindre la fin de leur montée en charge avec des évolutions de 4,8 % en 2009 et 4,3 % en 2010. En revanche, la réforme des capitaux décès n'a pas été entièrement absorbée sur 2008 et la masse des prestations devrait encore évoluer fortement sur 2009 d'après les premiers constats qui ont pu être fait sur l'année.

Malgré ces réformes, le régime reste largement équilibré avec un excédent technique prévisionnel de 50 M€ en 2009 et 2010.

Le régime d'invalidité et de décès des commerçants (millions d'euros et évolution)

En millions d'€	2007	2008		2009		2010	
Charges	93,9	116,1	23,6%	118,2	1,8%	119,8	1,3%
dont prestations invalidité	67,9	71,3	5,0%	74,7	4,8%	78,0	4,3%
dont prestations décès	3,2	5,0	54,3%	12,5	150,0%	12,7	1,5%
Produits	146,6	151,1	3,1%	162,4	7,5%	169,7	4,4%
dont cotisations	130,5	127,9	-2,1%	136,9	7,1%	140,6	2,7%
Résultat technique	59,4	51,6	13,2%	49,7	-3,7%	49,9	0,4%
Résultat net	52,7	35,0	33,6%	44,2	26,4%	49,9	12,8%

Les principales hypothèses macro-économiques pour 2009 et 2010

	2009	2010
Produit Intérieur Brut (PIB)		
PIB Volume	-3,0%	-0,5%
Cotisations		
Plafond de la Sécurité sociale	34 308 €	34 651 €
Evolution du Plafond	3,1%	1,0%
Evolution de la CSG maladie	4,1%	5,3%
Prestations maladie		
ONDAM		3,0%
Prestations vieillesse		
Prix hors tabac	0,4%	1,2%
Revalorisation des pensions	1,0%	1,2%
Prestations familiales		
Revalorisation de la BMAF	3,0%	0,0%

Source : Direction de la sécurité sociale

Dernière publication dans les trois séries :

les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (orange)

Série / Titre	Numéro	Date
Tableau de bord financier		
Eléments démographiques et financiers disponibles à fin septembre 2009	32	septembre
Bilan annuel		
La population couverte en maladie par le RSI en 2008	34	octobre
Zoom sur		
Les perspectives financières des régimes du RSI – Commission des comptes de la sécurité sociale – septembre 2009	35	octobre

A paraître fin 2009 : l'Essentiel du RSI en chiffres – Données 2008

Directeur de la publication : Dominique Liger – Coordination éditoriale : Direction du Management des Ressources / Direction des Etudes et des Placements - Rédacteurs : **Mélanie Glénat** (melanie.glenat@le-rsi.fr) et **Julien Lesrel** (julien.lesrel@le-rsi.fr) - Contact : **Valérie Perrin** (valerie.perrin@le-rsi.fr)

Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex - www.le-rsi.fr

Cette publication, dont la numérotation est chronologique, comprend trois séries : les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (orange). Ces trois séries sont disponibles sur notre site Internet : www.le-rsi.fr dans la rubrique Publications / Etudes / Etudes statistiques, financières et actuarielles